



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 10 septembre 2012, tenue au 901, rue Royale
à Malartic à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2012;

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Kiosque touristique au pavillon du Parc du Belvédère;

2.2.- Résultat du sondage concernant la déviation de la route 117 et suivi;

**RÉSOLUTION
2012-09-377**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.3.- Dépôt de la décision Cour d'appel;
- 3.0. - URBANISME**
- 3.1.- Demande de dérogation mineure de monsieur Réjean Cayer au 1330, avenue des Étoiles;
- 3.3.- Servitude : Développement des Explorateurs;
- 4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 5.0.- LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Avis de motion concernant un règlement pour la tarification du Service des loisirs;
- 6.0.- TRAVAUX PUBLICS**
- 6.1.- Location d'un garage;
- 6.2.- Pavage de l'avenue Pépito entre avenue Quebco et avenue des Bois;
- 7.0.- SERVICE TECHNIQUE**
- 7.1.- Demande d'un certificat d'autorisation : Construction d'une station de vidange pour des camions récréatifs (VR);
- 7.2.- Autorisation de paiement no 2 de Galarneau Entrepreneur Général inc. : Réfection d'une partie de la rue Laval, 2^e Avenue, 4^e Avenue et Centrale Nord;
- 8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**
- 10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 10.1.- Vin et fromages au profit de la Société québécoise du cancer par les Chevaliers de Colomb;
- 11.0.- AFFAIRES NOUVELLES**
- 11.1.- Mention de félicitations à madame Pauline Marois, Parti québécois;
- 11.2.- Mention de félicitations à madame Elizabeth Larouche, Abitibi-Est, Parti québécois;
- 11.3.- Mention de félicitations à monsieur Gilles Chapadeau, Rouyn-Noranda Témiscamingue, Parti québécois;
- 11.4.- Mention de félicitations à monsieur François Gendron, Abitibi-Ouest, Parti québécois;
- 11.5.- Mention de félicitations à monsieur Luc Ferland, Ungava, Parti québécois;
- 11.6.- Prêt de 35 000 \$ à la Paroisse St-Martin-de-Tours réparation;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

11.7.- Cautonnement de la Paroisse St-Martin-de-Tours réparation;

12.0.- CORRESPONDANCE

13.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

RÉSOLUTION
2012-09-378

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2012

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2012, tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION
2012-09-379

2.1.- Kiosque touristique au pavillon du Parc du Belvédère

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut avoir un kiosque touristique sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un besoin, puisque actuellement les visiteurs se présentent à diverses endroits pour obtenir de l'information;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a un pavillon dans le Parc du Belvédère;

CONSIDÉRANT QUE le Parc du Belvédère est l'endroit idéal pour faire le kiosque touristique de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FAIRE le kiosque touristique de la Ville de Malartic à même le pavillon du Parc du Belvédère et de s'assurer que le service soit disponible aux heures achalandées;

Adoptée.

2.2.- Résultat du sondage concernant la déviation de la route 117 et suivi

Point d'information. Lors de la soirée d'information le 16 août 2012, la déviation a ressorti à 92 %. Des pressions auprès du ministère des Transports du Québec sont déjà entamées et continueront.

2.3.- Dépôt de la décision Cour d'appel

Dépôt de la décision de la Cour d'appel dans le dossier de la protection



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

de la source d'alimentation en eau potable de la Ville de Malartic.

3.0.- URBANISME

3.1.- Demande de dérogation mineure de monsieur Réjean Cayer au 1330, avenue des Étoiles

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 1330, avenue des Étoiles (lot #4 680 669, Cadastre du Québec) suite à une demande de permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de permis amenait certaines dérogations au règlement d'urbanisme dont la construction d'une remise en cour latérale au lieu de la cour arrière et un espace de 1,20 mètre au lieu de 2,0 mètres entre le bâtiment principal et un bâtiment secondaire détaché;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la construction d'une remise en cour latérale et un espace de ±1,20 mètre entre le bâtiment principal et le bâtiment secondaire détaché, telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

3.2.- Servitude : Développement des Explorateurs

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a développé un nouveau quartier résidentiel soit le Développement des Explorateurs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire un acte de servitude pour les services d'utilité publique pour ce nouveau quartier résidentiel : soit Télébec et Hydro-Québec;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER De Blois, Bérubé, Lavigne, arpenteurs-géomètres, afin de procéder à au cadastre;

DE MANDATER l'étude de Me Paul Hallé, notaire, afin de procéder à la rédaction de l'acte de servitude;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ledit acte de servitude;

Adoptée.

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

5.1.- Avis de motion concernant un règlement pour la tarification du

RÉSOLUTION
2012-09-380

RÉSOLUTION
2012-09-381



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Service des loisirs

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Martin Ferron qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement dont l'objet consiste à tarifier le Service des loisirs.

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

À 20h11, M. le maire, André Vezeau, se retire étant en conflit d'intérêt.

6.1.- Location d'un garage

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a besoin d'un garage afin de protéger la machinerie pour l'hiver en attendant la construction du nouveau garage prévu au printemps 2013;

CONSIDÉRANT QUE Vezeau et Frères inc. possèdent un garage en location disponible situé au Carquest;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics n'a trouvé aucun endroit à Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LOUER un espace du garage à Vezeau et Frères inc. au prix de 1800 \$ par mois plus les taxes applicables pour une période de 6 mois, soit d'octobre 2012 à mars 2013;

Adoptée.

À 20h12, M. le maire, André Vezeau, reprend son siège à la table du conseil.

6.2.- Pavage de l'avenue Pépito entre avenue Quebco et avenue des Bois

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville a eu plusieurs demandes afin de faire le pavage de l'avenue Pépito entre l'avenue Quebco et l'avenue des Bois;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER au Service des travaux publics un estimé des coûts pour ces travaux;

DE FAIRE les travaux de pavage de l'avenue Pépito entre l'avenue Quebco et l'avenue des Bois;

DE PRENDRE les sommes nécessaires au surplus accumulé;

Adoptée.

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

7.1.- Demande d'un certificat d'autorisation : Construction d'une station

RÉSOLUTION
2012-09-382

RÉSOLUTION
2012-09-383

RÉSOLUTION



2012-09-384
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

de vidange pour des camions récréatifs (VR)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic fera des travaux afin d'installer une station de vidange pour des camions récréatifs près du Centre Michel Brière;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces travaux, la Ville de Malartic doit adresser une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit, une fois les travaux achevés, transmettre une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité de ces travaux avec l'autorisation accordée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater la firme Génivar, ingénieurs de la Ville de Malartic dûment désignés à cette fin, pour présenter pour et au nom de la Ville de Malartic, une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER la firme Génivar, ingénieurs, afin que soit déposée, pour et au nom de la Ville de Malartic, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec une demande relative à l'émission du certificat d'autorisation exigible en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, concernant les travaux afin d'installer une station de vidange pour des camions récréatifs près du Centre Michel Brière;

QUE la Ville de Malartic s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée lorsque les travaux seront achevés;

DE MANDATER la firme Génivar, ingénieurs, de préparer une attestation quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et de la transmettre audit ministère;

Que tous les frais reliés à la présente résolution soient facturés à la Corporation minière Osisko;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-09-385**

7.2.- Autorisation de paiement no 2 de Galarneau Entrepreneur Général inc. : Réfection d'une partie de la rue Laval, 2^e Avenue, 4^e Avenue et Centrale Nord

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 2 de Galarneau Entrepreneur Général inc. pour les travaux de réfection d'une partie de la rue Laval, 2^e Avenue, 4^e Avenue et Centrale Nord;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation a été faite par les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

professionnels;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 2 à Galarneau Entrepreneur Général inc. pour les travaux de réfection d'une partie de la rue Laval, 2^e Avenue, 4^e Avenue et Centrale Nord pour un montant de 1 205 951,97 \$ (taxes incluses);

Adoptée.

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

RÉSOLUTION
2012-09-386

10.1.- Vin et fromages au profit de la Société québécoise du cancer par les Chevaliers de Colomb

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER une table de 8 personnes au montant de 600 \$ aux Chevaliers de Colomb au profit de la Société québécoise du cancer pour un vin et fromages organisé le 9 février 2013. Les personnes déléguées à ce vin et fromages seront choisies ultérieurement;

Adoptée.

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION
2012-09-387

11.1.- Mention de félicitations à madame Pauline Marois, Parti québécois

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic tient à souligner et à féliciter madame Pauline Marois pour son élection à titre de Première Ministre du Québec suite aux élections provinciales du 4 septembre 2012;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FÉLICITER madame Pauline Marois pour son élection à titre de Première Ministre du Québec;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-09-388

11.2.- Mention de félicitations à madame Élisabeth Larouche, Abitibi-Est, Parti québécois

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic tient à souligner et à féliciter madame Élisabeth Larouche pour son élection à titre de députée suite aux élections provinciales du 4 septembre 2012;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FÉLICITER madame Élisabeth Larouche pour son élection à titre de députée d'Abitibi-Est;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-09-389

11.3.- **Mention de félicitations à monsieur Gilles Chapadeau, Rouyn-Noranda Témiscamingue, Parti québécois**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic tient à souligner et à féliciter monsieur Gilles Chapadeau pour son élection à titre de député suite aux élections provinciales du 4 septembre 2012;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FÉLICITER monsieur Gilles Chapadeau pour son élection à titre de député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-09-390

11.4.- **Mention de félicitations à monsieur François Gendron, Abitibi-Ouest, Parti québécois**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic tient à souligner et à féliciter monsieur François Gendron pour sa réélection à titre de député suite aux élections provinciales du 4 septembre 2012;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FÉLICITER monsieur François Gendron pour sa réélection à titre de députée d'Abitibi-Ouest;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-09-391

11.5.- **Mention de félicitations à monsieur Luc Ferland, Ungava, Parti québécois**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic tient à souligner et à féliciter monsieur Luc Ferland pour sa réélection à titre de député suite aux élections provinciales du 4 septembre 2012;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FÉLICITER monsieur Luc Ferland pour sa réélection à titre de député d'Ungava;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-09-392

11.6.- **Prêt de 35 000 \$ à la Paroisse St-Martin-de-Tours réparation**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est partenaire avec la Paroisse St-Martin-de-Tours réparation afin d'effectuer une campagne de levée de fonds pour les réparations à effectuer à l'église;

CONSIDÉRANT QU'il y a des travaux urgents qui ont dû être faits immédiatement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, qu'une municipalité peut accorder une aide pour des initiatives pour améliorer le bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial d'aider financièrement la Paroisse St-Martin-de-Tours réparation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic prête un montant de 35 000 \$ à la Paroisse St-Martin-de-Tours réparation pour les travaux urgents qui ont dû être faits à l'église;

QUE la Paroisse St-Martin-de-Tours réparation s'engage à rembourser le montant total à la Ville de Malartic dès que les premiers 35 000 \$ auront été reçus par la campagne de levée de fonds;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-09-393**

11.7.- Cautionnement de la Paroisse St-Martin-de-Tours réparation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est partenaire avec la Paroisse St-Martin-de-Tours réparation afin d'effectuer une campagne de levée de fonds pour les réparations à effectuer à l'église;

CONSIDÉRANT QUE l'un des moyens pour la levée de fonds est un tirage de deux (2) voyages, qui doit avoir lieu;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial d'aider financièrement la Paroisse St-Martin-de-Tours réparation;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer ce tirage la Paroisse St-Martin-de-Tours réparation doit être cautionnée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic cautionne un montant de 13 000 \$ pour assurer le tirage de deux (2) voyages de la Paroisse St-Martin-de-Tours réparation lors de sa campagne de levée de fonds;

Adoptée.

12.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Les questions ont toutes été répondues.

RÉSOLUTION
2012-09-394

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h15

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIERE